

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 juin 2022

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

**GYMNASTIQUE
VOLONTAIRE**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/439

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur José DA ROCHA, Adjoint chargé de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que l'association Gymnastique volontaire a fait une demande de subvention communale exceptionnelle pour le renouvellement de son matériel.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la demande de l'association Gymnastique volontaire pour le renouvellement de leur matériel ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 juin 2022

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'association Gymnastique volontaire pour renouveler son matériel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

